

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 15 décembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12 et 13 décembre 2017

2017 DEVE 171 Autorisation donnée à Madame la Maire de Paris de solliciter le concours financier de tout organisme susceptible d'attribuer des subventions pour les actions engagées en 2017 et 2018 en faveur de la biodiversité et du Plan Climat Air Energie.

Mme Célia BLAUEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 novembre 2017, par lequel Madame la Maire de Paris demande de l'autoriser à solliciter le concours financier de tout organisme susceptible d'attribuer des subventions, pour les actions engagées en 2017 et 2018 en faveur de la biodiversité et du Plan Climat Air Energie ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUEL au nom de la 3ème commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à solliciter le concours financier de tout organisme susceptible d'attribuer des subventions, pour les actions engagées en 2017 et 2018 en faveur de la biodiversité et du Plan Climat Air Energie.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec les organismes susvisés les conventions et contrats fixant les modalités de versement des aides allouées.

Article 3 : Les recettes correspondant à ces aides seront inscrites au chapitre 13, compte budgétaire 1321, rubrique 823 du budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2017 et des exercices ultérieurs.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO